

# Oui à une hausse des allocations

**FAMILLE** Les allocations familiales et de formation vont augmenter. Le financement sera paritaire.

PAR **DIMITRI.MATHEY@LENOUVELLISTE.CH**

**D**e 40 à 30 francs. Entre mai et décembre, le Parlement a revu ses ambitions à la baisse. Pour ne pas «grever les budgets des entreprises», selon les mots du député Pierre Gualino (PDCVr), le Grand Conseil a décidé de réduire de 10 francs l'augmentation de l'allocation familiale (305 francs contre 315 initialement). Il a toutefois laissé intact la hausse de 20 francs allouée à l'allocation de formation (soit 445 francs). Les députés ont également resuscité le financement paritaire de la mesure, s'opposant au vœu de la commission et du Conseil d'Etat. Ces derniers proposaient que seuls les patrons assument les coûts. Injuste pour les entreprises, a rétorqué une majorité du Parlement. Cette augmentation, devisée à 22 millions de francs, sera donc assumée à parts égales entre les employés et les employeurs. Cette nouvelle mouture est en partie le fruit d'un reposition-

nement du PDCVr entre les deux lectures. «Il faut trouver un consensus pour ne pas trop charger la barque», souligne Pierre Gualino.

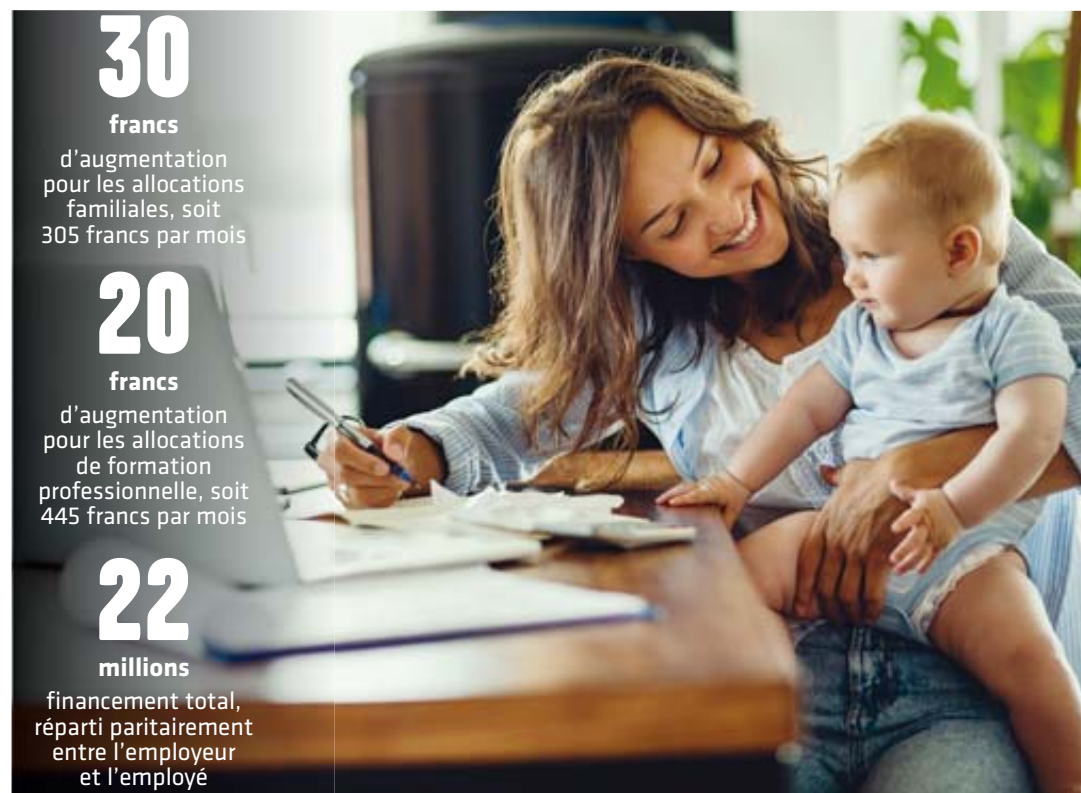
## Les syndicats déplorent un double compromis

Le Grand Conseil a entériné hier un contre-projet à une initiative des syndicats chrétiens (SCIV). Si ces derniers se réjouissent que ces augmentations placent le Valais en tête des cantons les plus généreux en matière d'allocations, ils regrettent une «double mesure». Dans leur viseur, la réduction de 10 francs à laquelle s'ajoute la répartition paritaire. «Nous ne sommes pas totalement satisfaits», acquiesce Bernard Tissières, coordinateur du SCIV. «Le Parlement a choisi de rogner sur deux éléments importants. Il nous semble que le compromis aurait été acceptable en adoptant seulement l'une de ces mesures.» Le syndicat doit désormais décider s'il

retire ou non son initiative. Dans le deuxième cas, le peuple devra trancher entre le contre-projet et le texte. Selon nos informations, le SCIV devrait toutefois se contenter des mesures adoptées hier. Mathias Reynard, ministre des affaires sociales, salue quant à lui un pas supplémentaire en faveur de la politique familiale du canton. «Les pressions des milieux économiques ont été énormes et il a fallu trouver des consensus. Mais les solutions trouvées sont bonnes.»

## Une loi qui concerne trop de monde

Selon les détracteurs de la loi, ces 22 millions d'augmentation manquent leur cible. PLR et Verts dénoncent «une politique d'arroser» qui touche autant les plus précaires que les familles aisées. «Ces aides se font également au détriment des actifs célibataires et des personnes mariées sans enfant», précise la cheffe de



D'ici à 2023, les familles valaisannes toucheront 30 francs supplémentaires par enfant. SHUTTERSTOCK

groupe PLR, Sonia Tauss-Cornut. Vincent Riesen, directeur de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI), rejette également la copie votée hier. «Notre seule satisfaction, c'est d'avoir mis l'initiative des syndicats en échec», relève-t-il.

A l'entendre, le Parlement aurait dû «faire davantage». Le contre-projet de la CCI, enterré au stade de la première lecture, prévoyait de doter le fond pour la famille (dédié aux plus démunis) de 9 millions supplémentaires à la charge des employeurs.

Vincent Riesen, qui ne balaie pas l'idée de lancer un référendum, ne se satisfait pas des compromis censés apaiser les secteurs économiques. La réduction de l'augmentation de 10 francs et la répartition égalitaire? Il soupire. «C'est le minimum syndical.»